



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01273

Numéro SIREN : 405 006 610

Nom ou dénomination : AYH

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2017 sous le numéro de dépôt 22308



COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SAS A Y H

71 rue Etienne Dolet
94140 ALFORTVILLE



Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	11

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2016	Net 30/09/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	697	697		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	593	593		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 534		3 534	207 970
Créances rattachées aux participations				18 675
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	457		457	457
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 281	1 290	3 992	227 102
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				15 600
Autres créances	24 232		24 232	855
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	198 855		198 855	154 479
Disponibilités	288 030		288 030	211 948
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511 117		511 117	382 882
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	516 398	1 290	515 109	609 984
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan Passif

	30/09/2016	30/09/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	375 000	375 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	37 500	37 500
Réserves statutaires ou contractuelles	22 037	25 068
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-93 224	146 969
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	341 313	584 537
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	114 509	6 897
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 360	3 216
Dettes fiscales et sociales	23 704	15 335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 223	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	173 795	25 447
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	515 109	609 984
(1) Dont à plus d'un an (a)		25 447
(1) Dont à moins d'un an (a)	173 795	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2016	30/09/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	7 000	93 000
Chiffre d'affaires net	7 000	93 000
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		2
Total I	7 000	93 002
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	13 867	8 647
Impôts, taxes et versements assimilés	5 203	2 417
Salaires et traitements		45 000
Charges sociales		21 219
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		1
Total II	19 070	77 284
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 070	15 718
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		47 902
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	46 112	103 886
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	46 112	103 886
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	121 323	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 943	
Total VI	127 266	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-81 154	103 886
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-93 224	167 506



Compte de résultat (suite)

	30/09/2016	30/09/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		50 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		50 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		50 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		50 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		20 537
Total des produits (I+III+V+VII)	53 112	294 790
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	146 336	147 821
BENEFICE OU PERTE	-93 224	146 969
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A Y H

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 515 109 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 93 224 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a absorbée sa filiale ISIS Distribution par voie de TUP au cours de l'exercice. Aucun mali de fusion n'a été reconnu à cette occasion et une charge financière de 121 k€ a été constatée. La TUP a eu un effet rétroactif fiscal au premier jour de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	697			697
Immobilisations corporelles	593			593
Immobilisations financières	227 102	9 116	232 227	3 992
Total	228 392	9 116	232 227	5 281
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	697			697
Immobilisations corporelles	593			593
Immobilisations financières				
Total	1 290			1 290
ACTIF NET	227 102			3 992

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			9 116	9 116
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			9 116	9 116
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			18 175	18 175
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			214 052	214 052
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			232 227	232 227

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 24 689 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	457		457
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	24 232	24 232	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	24 689	24 232	457
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 375 000,00 euros décomposé en 12 500 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 173 795 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	104 893	104 893		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 360	16 360		
Dettes fiscales et sociales	23 704	23 704		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28 839	28 839		
Produits constatés d'avance				
Total	173 795	173 795		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	9 616			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 616 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	2 990
AUTRES CHARGES A PAYER	23 176
Total	26 166



A Y H

Société Par Actions Simplifiée au capital de 375 000.00 €

Siège social : 71 rue Etienne Dolet

94140 ALFORTVILLE

405 006 610 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le vingt-trois mars, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 4 mars 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Yousry AYAD préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 12 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Patrick BAUMEYER, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 mars 2017.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Non renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,
- Non remplacement de commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 93 223.7 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -93 223.70 €
au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2015	150 000.00	12.00	150 000.00		0.00	0.00
30/09/2014	250 000.00	20.00	250 000.00		0.00	0.00
30/09/2013	200 000.00	16.00	200 000.00		0.00	0.00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Les mandats de PATRICK BAUMEYER, commissaire aux comptes titulaire et de **Dominique MOREL**, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

Un associé